

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

14 NOV 2000

FUSION-ABSORPTION

N° de dépôt : 668 68

DE LA SOCIETE  
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE S.A.R.L

PAR LA SOCIETE  
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A

TRAITE DE PROJET DE FUSION

9 02

**FUSION-ABSORPTION**  
**DE LA SOCIETE**  
**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE S.A.R.L**  
**PAR LA SOCIETE**  
**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées	page 5
II - Motifs de la fusion	page 6
III - Comptes servant de base à la fusion	page 6
IV - Méthode d'évaluation	page 6

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables	page 7
II - Apport de la société ACA FIDUCIAIRE	page 7
III - Rémunération de l'apport fusion	page 8
IV - Prime de fusion	page 8
V - Propriété et jouissance	page 9

<u>CHAPITRE III : Charges et conditions</u>	page 9
---	--------

<u>CHAPITRE IV : Conditions suspensives</u>	page 11
---	---------

CHAPITRE V : Déclarations générales

page 12

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

page 13

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

page 15

ANNEXES

Annexe 1: Comptes annuels de la société ACA FIDUCIAIRE au 31.12.1999

Annexe 2: Engagements hors bilan de la société ACA FIDUCIAIRE au 31.12.1999

Annexe 3: Liste des salariés de la société ACA FIDUCIAIRE au 31.12.1999

## TRAITE DE FUSION

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Monsieur Jean-Marcel DENIS**

agissant en qualité de gérant et au nom de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, SA au capital de 251 100 F, dont le siège social est 33, rue Daru 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 331 057 406,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du ,

Ci-après désignée "la société absorbante",  
D'UNE PART,

ET :

**Monsieur Olivier LELONG**

agissant en qualité Gérant et au nom de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**, société à responsabilité, au capital de 50 000 F, dont le siège social est 33, rue Daru 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 412 989 261, -

dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale en date du ,

Ci-après désignée "la société absorbée",  
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT :

## CHAPITRE I : EXPOSE

### I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué dans ses statuts est l'exercice de la profession d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 24 janvier 1985.

Le capital social de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** s'élève actuellement à 251 100 F. Il est réparti en 2511 actions de 100 F de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** est une société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué dans ses statuts est l'exercice de la profession d'Expert Comptable.

La durée de la Société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Le capital social de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** s'élève actuellement à 50 000 F. Il est réparti en 500 parts sociales de 100 F de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** détiendra la totalité des 500 parts composant le capital social de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** au plus tard au jour du dépôt du présent traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce.

4/ Les deux sociétés parties à la présente opération ont des dirigeants communs. Ainsi:

- Monsieur Jean-Marcel DENIS est Président du Conseil d'administration de la société absorbante et gérant de la société absorbée.

- Monsieur Olivier LELONG est administrateur de la société absorbante et gérant de la société absorbée.

## **II - Motifs et buts de la fusion**

L'opération de fusion par absorption de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** par la société **AUDITEURS & CONSEILLERS ASSOCIES** s'inscrit dans le cadre des restructurations juridiques opérées au sein du Groupe formé par la société absorbante visant à une meilleure rationalisation des structures.

## **III - Comptes servant de base à la fusion**

En application des dispositions de l'article 258-4° du 23 mars 1967, les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base des derniers comptes annuels de la société absorbée arrêtée au 31 décembre 1999 et établis selon les mêmes méthodes et la même présentation que le précédent bilan annuel.

Ces comptes sont annexés aux présentes.

Conformément aux dispositions légales, une situation intermédiaire arrêtée au 30 septembre 2000 a été mise à la disposition des associés et actionnaires de chaque société partie à l'opération.

## **IV - Méthodes d'évaluation**

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**, arrêtés au 31 décembre 1999.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLIS AINSI QU'IL SUIV LES CONDITIONS ET MODALITES DE LEUR FUSION

## CHAPITRE II : APPORT-FUSION

### I - Dispositions préalables

La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 1999. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** sera dévolu à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, société absorbante, dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

### II - Apports de la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE

#### A) Actif apporté

- Immobilisations incorporelles (dont fonds commercial)	527 812.00
- Immobilisations corporelles	206 274.00
- Créances	
Clients et comptes rattachés	1 820 450.00
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	204 842.00
Fournisseurs débiteurs	2 812.00
Autres créances	66 282.00
- Disponibilités	95 040.00
	-----
<b>Soit un montant de l'actif apporté de</b>	<b>2 923 517.00</b>

002<sup>7</sup>

### B) Passif pris en charge

- Emprunts	114 341.00
- Dettes fournisseurs	1 182 036.00
- Dettes fiscales et sociales	782 604.00
- Autres dettes	19 899.00
- Produits constatés d'avance	205 018.00
	-----
<b>Soit un montant de passif apporté de</b>	<b>2 303 898.00</b>

### C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** s'élève donc à :

- Total de l'actif	2 923 517.00F
- Total du passif	2 303 898.00 F
	-----
<b>Soit un actif net apporté de</b>	<b>619 619.00 F</b>

### III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** s'élève à 619 619.00 F

La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** sera propriétaire à bref délai de la totalité des 500 parts sociales formant le capital de la société absorbée. Celle-ci ne pouvant devenir propriétaire de ses propres titres, elle renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits résultant de sa qualité d'associé de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article 372-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

### IV - Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (619 619.00 F) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des parts sociales de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** dont elle sera propriétaire

08

au jour de la réalisation définitive de la fusion constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires.

#### **V - Propriété et jouissance**

La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

### **CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS**

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

#### **I - Enoncé des charges et conditions**

A/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** à la date du 31 décembre 1999, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de

*J O 9*

prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 1999, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

## **II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :**

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

**III - Pour ces apports, la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE prend les engagements ci-après :**

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille et en bon professionnel, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

**CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES**

La présente fusion est soumise à la condition suspensive suivante:

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** de la fusion par voie d'absorption de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**,

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation de la condition ci-dessus, le 31 décembre 2000 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** de la totalité de l'actif et du passif de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**.

#### CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées à ce jour d'aucun nantissement ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du

chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent aux trois dernières années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** s'oblige à remettre et à livrer à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## **CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES**

### **I - Dispositions générales**

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### **II - Dispositions plus spécifiques**

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

#### **A/ Droits d'enregistrement**

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 1500 francs.

#### **B/ Impôt sur les sociétés**

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les soussignés ès qualités, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

A cet effet, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**, ainsi que le cas échéant, la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises

antérieurement à l'impôt sur les sociétés aux taux réduits prévus par l'article 219 I-a du Code Général des Impôts,

- de se substituer à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables,
- d'inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant pour leur valeur fiscale dans les écritures de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**,
- de joindre à sa déclaration de résultats, l'état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition.

#### **C/ Taxe sur la valeur ajoutée**

Au regard de la TVA, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits de la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**.

Par suite, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, en application de l'article 211 alinéa 3 de l'Annexe II du code Général des Impôts, les régularisations auxquelles la société absorbée aurait dû procéder elle-même au titre de la TVA déduite par cette dernière lors de l'acquisition d'immobilisations conformément à l'article 210 de cette même annexe.

Une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent projet de fusion et mentionnant cet engagement sera adressée par la **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** au service des impôts dont elle relève conformément à l'Instruction du 22 février 1990.

De plus, la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE** se réserve le droit d'opter pour l'assujettissement à la TVA de certaines des immobilisations incluses dans l'apport afin d'apurer le crédit de TVA déductible dont elle dispose à la date de ce jour.

#### **D/ Participation des employeurs à l'effort de construction**

La société absorbante, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, se déclare aux droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'investissement patronal obligatoire à la construction de logements.

#### **E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue**

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

### **CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **I - Formalités**

A/ La société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

#### **II - Désistement**

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

#### **III - Remise de titres**

Il sera remis à la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

#### **IV - Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES** qui s'y oblige.

#### **V - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

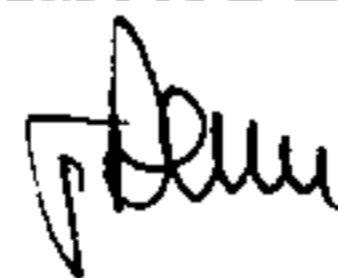
#### **VI - Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à PARIS  
Le 8 novembre 2000  
En 8 exemplaires originaux

**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**  
Jean-Marcel DENIS



**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE**  
Olivier LELONG



ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE  
AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE  
AU 31 DECEMBRE 1999

03/05/2000

**BILAN ACTIF**-1-  
FRANC  
Net au  
31/12/98

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/99	Net au 31/12/98
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
<b>* ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b><u>Immobil. incorporelles</u></b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & develop				
Concessions, brevets	29 340	5 527	23 812	841
Fonds commercial	504 000		504 000	
Autres immob.incorp/av. acpt				
<b><u>Immobil. corporelles</u></b>				
Terrains				
Constructions	130 000	11 736	118 263	124 763
Inst.techn.mat.et out.indust				
Autres immobilisations corp.	162 258	74 246	88 011	127 589
Immob. en cours / av. acptes				
<b><u>Immobil. financières</u></b>				
Participations & créances ra				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations finan				
<b>Total</b>	<b>825 598</b>	<b>91 510</b>	<b>734 088</b>	<b>253 195</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>				
<b><u>Stocks</u></b>				
Matières premières, approvis				
En cours de product. de bien				
En cours de product. de serv				
Produits intermed. et finis				
Marchandises				
<b><u>Créances</u></b>				
Clients et comptes rattachés	1 980 433	159 983	1 820 450	821 263
Fournisseurs débiteurs	2 812		2 812	2 761
Personnel				0
Etat impôts sur bénéfices				
Etat taxes sur chif.affair.	204 842		204 842	59 276
Autres créances	66 282		66 282	54 400
<b><u>Divers</u></b>				
Avances & acptes versés s/co				
Valeurs mobilières de placem				
Disponibilités	95 040		95 040	290 239
<b>Total</b>	<b>2 349 411</b>	<b>159 983</b>	<b>2 189 428</b>	<b>1 227 940</b>
<b>* COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
Charges à répart./plus.exerc				
Primes de rembt des oblig.				
Ecart de conversion actif				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>2 923 517</b>	<b>1 481 135</b>

03/05/2000

**BILAN PASSIF**

-2-

FRANC

	Net au 31/12/99	Net au 31/12/98
<b>* CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individ.	50 000	50 000
Primes d'émission, fusion, app.		
Ecart de réévaluation		
Reserve légale	8 804	8 804
Reserves statut. ou contract.		
Reserves réglementées		
Autres reserves		
Report à nouveau	173 446	167 276
<b>Résultat exercice</b>	<b>387 365</b>	<b>226 169</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total</b>	<b>619 615</b>	<b>452 250</b>
<b>* AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Prod. d'émission titr. particip		
Avances conditionnées		
<b>Total</b>		
<b>* PROV./ RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total</b>		
<b>* DETTES</b>		
Emprunts obligat. convert.		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes établ. créd.		
.Emprunts	114 341	130 000
.Découvert, concours bancaires		
Emprunts et dettes financ. div		
.Divers		
.Associés		247 529
Av. & acptes recus/cdes en crs		
Dettes fournisseurs/cpts rat.	1 182 036	255 848
Dettes fiscales et sociales		
.Personnel	89 003	36 945
.Organismes sociaux	229 354	114 745
.Etat impôts sur bénéfices	93 303	29 010
.Etat taxes sur chif. affair.	362 842	147 215
.Etat obligations caution.		
.Autres dettes fiscal. & soc.	8 102	6 166
Dettes/immob. et cptes rattac.		
Autres dettes	19 899	
<b>Total</b>	<b>2 098 883</b>	<b>967 461</b>
<b>* COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	205 018	61 424
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 923 517</b>	<b>1 481 135</b>

03/05/2000

## DETAIL BILAN ACTIF

-3-

FRANC  
Net au  
31/12/98

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/99	
<b>* ACTIF IMMOBILISE</b>				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
20500000 LOGICIELS	29 340			2 940
28050000 Amort. Immob. Incorpor/Logi		5 527		-2 098
<u>Concessions, brevets</u>	<u>29 340</u>	<u>5 527</u>	<u>23 812</u>	<u>841</u>
20700000 FONDS COMMERCIAL ARMITAGE	504 000			
<u>Fonds commercial</u>	<u>504 000</u>		<u>504 000</u>	
<u>Immobil. corporelles</u>				
21310000 PARKING	130 000			130 000
21310000 Amort parking		11 736		-5 236
<u>Constructions</u>	<u>130 000</u>	<u>11 736</u>	<u>118 263</u>	<u>124 763</u>
21830000 Materiel de Bureau Inform	84 621			84 621
21840000 Mobilier de bureau	77 637			77 637
28183000 Amort. Mat. Bureau Inform		36 074		-10 232
28184000 Amortissement Mobilier Bu		38 172		-24 436
<u>Autres immobilisations corp.</u>	<u>162 258</u>	<u>74 246</u>	<u>88 011</u>	<u>127 589</u>
<u>Immobil. financières</u>				
<b>Total</b>	<b>825 598</b>	<b>91 510</b>	<b>734 088</b>	<b>253 195</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
41120000 Clients Collectifs - Exon	8 256			
41130000 Clients Collectifs - 20.6	1 125 625			403 404
41140000 Clients				5 748
41620000 CLIENTS DOUTEUX EXO	10 000			
41630000 CLIENTS DOUTEUX 20,6%	180 879			35 142
41640000 CLIENTS DOUTEUX 9,50%				28 185
41810000 CLIENT FACTURES A ETABLIR	655 672			403 661
49100000 PROV DEPREC. COMPTES CLIE		159 983		-54 880
<u>Clients et comptes rattachés</u>	<u>1 980 433</u>	<u>159 983</u>	<u>1 820 450</u>	<u>821 263</u>
40100000 FOURNISSEURS	2 812			2 761
<u>Fournisseurs débiteurs</u>	<u>2 812</u>		<u>2 812</u>	<u>2 761</u>
42100000 REMUNERAT. DUES AU PERSON				0
<u>Personnel</u>				<u>0</u>
44562000 TVA /IMMO DEDUCTIBLE	5 047			
.../...				

03/05/2000

## DETAIL BILAN ACTIF

-4-

FRANC  
Net au  
31/12/98

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/99	FRANC Net au 31/12/98
44566000 TVA / ACHATS	142 080			6 559
44566100 TVA DEDUCT.S/ACHATS				18 577
44567000 CREDIT DE TVA				27 005
44586000 TVA/FACTURES NON PARVENUE	57 714			7 134
<u>Etat taxes sur chif.affair.</u>	<u>204 842</u>		<u>204 842</u>	<u>59 276</u>
45510000 COMPTE-COURANT ACA	66 282			
45530000 CCT ACA DEVELOPPEMENT				54 400
<u>Autres créances</u>	<u>66 282</u>		<u>66 282</u>	<u>54 400</u>
<u>Divers</u>				
51210000 BANQUE SOCIETE GENERALE	95 040			290 239
<u>Disponibilités</u>	<u>95 040</u>		<u>95 040</u>	<u>290 239</u>
<b>Total</b>	<b>2 349 411</b>	<b>159 983</b>	<b>2 189 428</b>	<b>1 227 940</b>
<u>* COMPTES DE REGULARISATION</u>				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>2 923 517</b>	<b>1 481 135</b>

03/05/2000

## DETAIL BILAN PASSIF

-5-

FRANC

	Net au 31/12/99	Net au 31/12/98
<b>* CAPITAUX PROPRES</b>		
1013000 CAPITAL APPELE VERSE <u>Capital social ou individ.</u>	50 000 <u>50 000</u>	50 000 <u>50 000</u>
10610000 RESERVE LEGALE <u>Réserve légale</u>	8 804 <u>8 804</u>	8 804 <u>8 804</u>
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEU <u>Report à nouveau</u>	173 446 <u>173 446</u>	167 276 <u>167 276</u>
<u>Résultat exercice</u>	<u>387 365</u>	<u>226 169</u>
<u>Total</u>	<u>619 615</u>	<u>452 250</u>
<b>* AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<u>Total</u>		
<b>* PROV. / RISQUES ET CHARGES</b>		
<u>Total</u>		
<b>* DETTES</b>		
16410000 EMPRUNT 130000 F <u>.Emprunts</u>	114 341 <u>114 341</u>	130 000 <u>130 000</u>
45510000 COMPTE-COURANT ACA <u>.Associés</u>		247 529 <u>247 529</u>
40100000 FOURNISSEURS	847 446	216 397
40800000 FOURNISSEURS FACT. NON PA <u>Dettes fournisseurs/cpts rat.</u>	334 589 <u>1 182 036</u>	39 451 <u>255 848</u>
42800000 DETTES PROV. POUR PRIMES	19 136	
42820000 DETTES PROVISIONS POUR CO <u>.Personnel</u>	69 867 <u>89 003</u>	36 945 <u>36 945</u>
43100000 SECURITE SOCIALE	124 648	68 184
43701000 ASSEDIC - GARP	24 790	11 222
43703000 CRICA	7 410	
43704000 CRIS	16 077	11 161
43704500 PROXIMA	15 789	8 660
43711000 CIPS RET CADRES	3 255	
43800000 PROV/CHARGES PRIMES/SALAI	8 037	
43820000 CHARG. SOCIAL/CONGES A PA <u>.Organismes sociaux</u>	29 344 <u>229 354</u>	15 517 <u>114 745</u>
44400000 IMPOT SUR LES BENEFICES	93 303	29 010
.../...		

03/05/2000

**DETAIL BILAN PASSIF**

-6-

FRANC

	Net au 31/12/99	Net au 31/12/98
<u>.Etat impôts sur bénéfices</u>	<u>93 303</u>	<u>29 010</u>
44551000 TVA A PAYER	31 077	
44571000 TVA COLLECTEE 20,60 %	188 872	69 318
44571100 TVA COLLECTEE - 9,50 %		498
44578300 TVA 20,6%/CL.DOUTEUX	30 896	6 002
44578400 TVA 9,5% CLIENTS DOUTEUX		2 445
44587000 TVA/FACTURES A ETABLIR	111 997	68 950
<u>.Etat taxes sur chif. affair.</u>	<u>362 842</u>	<u>147 215</u>
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER-	8 102	6 166
<u>.Autres dettes fiscal.&amp; soc.</u>	<u>8 102</u>	<u>6 166</u>
41970000 CLIENTS AUTRES AVOIRS	19 899	
<u>Autres dettes</u>	<u>19 899</u>	
<b>Total</b>	<b>2 098 883</b>	<b>967 461</b>
<b>* COMPTES DE REGULARISATION</b>		
48700000 PROD.CONSTATES D'AVANCE	205 018	61 424
<u>Produits constatés d'avance</u>	<u>205 018</u>	<u>61 424</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 923 517</b>	<b>1 481 135</b>

03/05/2000

**COMPTE DE RESULTAT**

-1-

FRANC

	du 01/01/99 au 31/12/99	% C.A.	du 01/01/98 au 31/12/98	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 507 910	100.00	2 423 261	100.00	3 084 648	127
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	43 149	0.78	15 017	0.62	28 131	187
<b>Total</b>	<b>5 551 060</b>	<b>100.78</b>	<b>2 438 279</b>	<b>100.62</b>	<b>3 112 780</b>	<b>127</b>
<b>CONSOMMATIONS M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock(m/ses)						
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges ext.	2 979 409	54.09	829 328	34.22	2 150 081	259
<b>Total</b>	<b>2 979 409</b>	<b>54.09</b>	<b>829 328</b>	<b>34.22</b>	<b>2 150 081</b>	<b>259</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>2 571 650</b>	<b>46.69</b>	<b>1 608 951</b>	<b>66.40</b>	<b>962 699</b>	<b>59</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	26 178	0.48	23 973	0.99	2 205	9
Salaires et traitements	1 204 828	21.87	790 954	32.64	413 873	52
Charges sociales	487 050	8.84	314 431	12.98	172 618	54
Amortissements et provisions	197 749	3.59	79 155	3.27	118 594	149
Autres charges	47 243	0.86	31 875	1.32	15 368	48
<b>Total</b>	<b>1 963 050</b>	<b>35.64</b>	<b>1 240 390</b>	<b>51.19</b>	<b>722 659</b>	<b>58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>608 600</b>	<b>11.05</b>	<b>368 560</b>	<b>15.21</b>	<b>240 040</b>	<b>65</b>
Produits financiers	9 754	0.18			9 754	
Charges financières	6 759	0.12	11 449	0.47	-4 690	-40
<b>Résultat financier</b>	<b>2 995</b>	<b>0.05</b>	<b>-11 449</b>	<b>-0.47</b>	<b>14 444</b>	
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>611 595</b>	<b>11.10</b>	<b>357 110</b>	<b>14.74</b>	<b>254 484</b>	<b>71</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>Résult.exceptionnel</b>						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	224 230	4.07	130 941	5.40	93 289	71
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>387 365</b>	<b>7.03</b>	<b>226 169</b>	<b>9.33</b>	<b>161 195</b>	<b>71</b>
<b>Bénéfice</b>			<b>Bénéfice</b>			

03/05/2000

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-2-

FRANC

	du 01/01/99 au 31/12/99	% C.A.	du 01/01/98 au 31/12/98	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
<b>PRODUITS</b>						
70611000 PRESTATION EXPERTISE FRAN	4 017 329	72.94	1 477 481	60.97	2 539 848	171
70611500 PRESTATIONS JURIDIQUES	19 600	0.36			19 600	
70611600 PRESTATIONS CAB.ASSO	15 360	0.28			15 360	
70612000 ACA PARIS	1 391 030	25.26	877 505	36.21	513 525	58
70613000 ECA POISSY			57 720	2.38	-57 720	
70614000 FRAIS DE DEPLACEMENT	12 771	0.23	1 127	0.05	11 643	
70614500 FRAIS REFACT CAB ASSOCIES	20 079	0.36			20 079	
70615000 REFACT.DEBOURS JURIDIQ./.	6 000	0.11	3 600	0.15	2 400	66
70616000 ACA DEVELOPPEMENT			5 300	0.22	-5 300	
70690000 PREST.DE SERVICES EXPORT	25 740	0.47			25 740	
70880000 AUT. PROD. ACTIVITES ANNE			528	0.02	-528	
<u>Production vendue</u>	<u>5 507 910</u>	<u>100.00</u>	<u>2 423 261</u>	<u>100.00</u>	<u>3 084 648</u>	<u>127</u>
75800000 PROD. DIVERS DE GESTION C	9	0.00	17	0.00	-8	-45
78174000 REPRISE PROV.COMPTES CLIE	43 140	0.78	15 000	0.62	28 140	187
<u>Autres produits</u>	<u>43 149</u>	<u>0.78</u>	<u>15 017</u>	<u>0.62</u>	<u>28 131</u>	<u>187</u>
<b>Total</b>	<b>5 551 060</b>	<b>100.78</b>	<b>2 438 279</b>	<b>100.62</b>	<b>3 112 780</b>	<b>127</b>
<b>CONSOUMATIONS M/SES &amp; MAT</b>						
60630000 FOURNIT.ENTRETIEN & PETIT	1 522	0.03	1 111	0.05	411	36
60630200 FOURNITUPES INFORMATIQUES	5 431	0.10	3 527	0.15	1 904	53
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIV	391	0.01	6 660	0.27	-6 269	-94
60680000 ACHAT AUTRE MAT. & FOURNI			507	0.02	-507	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	126 391	2.29	181 735	7.50	-55 344	-30
61400000 CHARGES DE COPROPRIETE	28 830	0.52	900	0.04	27 930	
61400300 CHARGES LOCAT UNIGARAGES	2 109	0.04	1 206	0.05	903	74
61560000 CONTRATS DE MAINTENANCE	6 000	0.11	13 500	0.56	-7 500	-55
61500000 PRIMES D'ASSURANCE	3 104	0.06			3 104	
61610000 RESPONSABILITE CIVILE			1 749	0.07	-1 749	
61810000 DOCUMENT. & ABONNEMENTS D	10 295	0.19	2 278	0.09	8 016	351
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE			5 788	0.24	-5 788	
61850000 FRAIS SEMINAIRES CONFEREN	14 701	0.27			14 701	
61851000 FRAIS COMMUNS	160 975	2.92			160 975	
62260000 HONORAIRES	68 200	1.24	10 800	0.45	57 400	531
62265000 HONORAIRES RETROCEDES	7 000	0.13	13 810	0.57	-6 810	-49
62265100 HONO RETROC. ACA DEV.	1 115 400	20.25			1 115 400	
62265200 HONO RETROC. ACA	909 715	16.52			909 715	
62265300 HONO RETROC. ACA IDF	281 140	5.10			281 140	
62266000 REFACT.FRAIS DIVERS/HONOR			531 380	21.93	-531 380	
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	39 433	0.72	249	0.01	39 184	
62280000 DIVERS FRAIS			2 020	0.08	-2 020	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	3 146	0.06			3 146	
62341000 CADEAUX AU PERSONNEL	1 005	0.02			1 005	
62440000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	16 960	0.31	1 360	0.06	15 600	
62480000 TRANSPORTS DIVERS			600	0.02	-600	
62500020 MISSIONS A. COUSIN	1 018	0.02			1 018	
62500030 MISSIONS JB MONNAIS	4 724	0.09			4 724	
.../...						

03/05/2000

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-3-

FRANC

	du 01/01/99 au 31/12/99	% C.A.	du 01/01/98 au 31/12/98	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
62500070 MISSIONS B. DE NUCE	69	0.00	5 900	0.24	-5 831	-98
62500125 MISSIONS O. JURAMIE	5 850	0.11	2 200	0.09	3 650	165
62500710 MISSIONS A. ZOROBIEFF	2 136	0.04	2 165	0.09	-29	-1
62500711 MISSION F. PAPILLON	10 830	0.20	1 400	0.06	9 429	673
62500713 MISSIONS O. BELONG	57 854	1.05	5 677	0.23	52 176	918
62500720 MISSIONS A. PILLENIERE	134	0.00	110	0.00	24	21
62500730 FRAIS MARC JOULIN	529	0.01			529	
62574000 MISSIONS B. DE NUCE	138	0.00			138	
62602000 TELECOMMUNICATIONS	4 017	0.07	1 107	0.05	2 910	262
62700000 SERVICES BANCAIRES	558	0.01			558	
62750000 SERVICES BANCAIRES			1 643	0.07	-1 643	
62810000 Cotisations Professionnel	14 195	0.26	29 938	1.24	-15 743	-52
62840000 FRAIS RECRUTEMENT DE PERS	75 600	1.37			75 600	
<b>Autres achats &amp; charges ext.</b>	<b>2 979 409</b>	<b>54.09</b>	<b>829 328</b>	<b>34.22</b>	<b>2 150 081</b>	<b>259</b>
<b>Total</b>	<b>2 979 409</b>	<b>54.09</b>	<b>829 328</b>	<b>34.22</b>	<b>2 150 081</b>	<b>259</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>2 571 650</b>	<b>46.69</b>	<b>1 608 951</b>	<b>66.40</b>	<b>962 699</b>	<b>59</b>
<b>CHARGES</b>						
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	4 808	0.09	3 847	0.16	961	24
63130000 PARTICIP. EMPLOY. A FPC I	2 732	0.05	1 923	0.08	809	42
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	12 700	0.23	4 400	0.18	8 300	188
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	5 938	0.11	12 657	0.52	-6 719	-53
63540000 DROITS ENREG TIMBRES			1 146	0.05	-1 146	
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>	<b>26 178</b>	<b>0.48</b>	<b>23 973</b>	<b>0.99</b>	<b>2 205</b>	<b>9</b>
64110000 SALAIRES APPOINTEM. COMIS	1 092 759	19.84	769 386	31.75	323 373	42
64120000 CONGES PAYES	32 922	0.60	-15 585	-0.64	48 507	
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	19 136	0.35			19 136	
64140100 INDEMNITES DE TRANSPORT	15 205	0.28	8 803	0.36	6 401	72
64140200 TICKETS RESTAURANT	44 804	0.81	28 350	1.17	16 454	58
<b>Salaires et traitements</b>	<b>1 204 828</b>	<b>21.87</b>	<b>790 954</b>	<b>32.64</b>	<b>413 873</b>	<b>52</b>
64510000 COTISATIONS URSSAF	306 992	5.57	203 392	8.39	103 599	50
64524500 PROXI PREVOYANCE + FM	40 837	0.74	26 163	1.08	14 674	56
64533000 COTISATIONS CRICA	16 125	0.29	23 117	0.95	-6 991	-30
64534000 COTISATIONS CRIS	34 203	0.62	20 819	0.86	13 384	64
64536000 COTISATIONS CIPS	7 813	0.14	3 409	0.14	4 404	129
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	56 833	1.03	41 714	1.72	15 119	36
64550000 CHARGES SOCIALES SUR C.P.	13 827	0.25	-6 545	-0.27	20 373	
64560000 CHARGES SOCIALES SUR PRIM	8 037	0.15			8 037	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 161	0.04			2 161	
64800100 Frais tick. Resto	217	0.00	2 360	0.10	-2 142	-90
<b>Charges sociales</b>	<b>487 050</b>	<b>8.84</b>	<b>314 431</b>	<b>12.98</b>	<b>172 618</b>	<b>54</b>
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	3 428	0.06	2 098	0.09	1 329	63
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPOREL	46 078	0.84	28 116	1.16	17 961	63
68174000 PROV/CLIENTS DOUTEUX	148 243	2.69	48 940	2.02	99 303	202
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>197 749</b>	<b>3.59</b>	<b>79 155</b>	<b>3.27</b>	<b>118 594</b>	<b>149</b>
.../...						

03/05/2000

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

-4-

FRANC

	du 01/01/99 au 31/12/99	% C.A.	du 01/01/98 au 31/12/98	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
65800000 CHARGES DIVERSES/GEST.COU	47 243	0.86	31 875	1.32	15 368	48
<u>Autres charges</u>	<u>47 243</u>	<u>0.86</u>	<u>31 875</u>	<u>1.32</u>	<u>15 368</u>	<u>48</u>
<b>Total</b>	<b>1 963 050</b>	<b>35.64</b>	<b>1 240 390</b>	<b>51.19</b>	<b>722 659</b>	<b>58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>608 600</b>	<b>11.05</b>	<b>368 560</b>	<b>15.21</b>	<b>240 040</b>	<b>65</b>
76380000 REVENUS DES CREANCES DIVE	4 665	0.08			4 665	
76700000 PROD NETS CESSIONS VMP	5 088	0.09			5 088	
<u>Produits financiers</u>	<u>9 754</u>	<u>0.18</u>			<u>9 754</u>	
66150000 CHARGES FINANCIERES	6 759	0.12	11 449	0.47	-4 690	-40
<u>Charges financières</u>	<u>6 759</u>	<u>0.12</u>	<u>11 449</u>	<u>0.47</u>	<u>-4 690</u>	<u>-40</u>
<u>Résultat financier</u>	<u>2 995</u>	<u>0.05</u>	<u>-11 449</u>	<u>-0.47</u>	<u>14 444</u>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>611 595</b>	<b>11.10</b>	<b>357 110</b>	<b>14.74</b>	<b>254 484</b>	<b>71</b>
<u>Résult.exceptionnel</u>						
69500000 IMPOTS SUR BENEFICE	224 230	4.07	130 941	5.40	93 289	71
<u>Impôts sur les bénéfices</u>	<u>224 230</u>	<u>4.07</u>	<u>130 941</u>	<u>5.40</u>	<u>93 289</u>	<u>71</u>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>387 365</b>	<b>7.03</b>	<b>226 169</b>	<b>9.33</b>	<b>161 195</b>	<b>71</b>

ANNEXE 2

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
DE LA SOCIETE AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE  
AU 31 DECEMBRE 1999

*NEANT*

ANNEXE 3

LISTE DES SALARIES  
DE LA SOCIETE AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES FIDUCIAIRE  
AU 31 DECEMBRE 1999

COUSIN Angélique

JURAMIE Olivier

LEMAITRE Emmanuelle

MONNAIS Jean-Benoit

PAPILLON Frédéric

PILLENIERE Aline

TIREL Christelle